



**Service des automobiles
et de la navigation**
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 4
san.navigation@vd.ch
www.vd.ch/san

Aigle

Ch. Sous le Grand Pré 12
1860 Aigle

T +41 24 557 71 30
san.aigle@vd.ch

Nyon

Ch. du Bochet 8
1260 Nyon

T +41 22 557 52 90
san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains

Rte de Lausanne 24
Case postale 1290
1401 Yverdon-les-Bains

T +41 24 557 65 10
san.yverdon@vd.ch

- Demande de duplicata (perte / vol) Echange d'un permis étranger ou militaire Autre modification dans le permis:
 Demande d'un permis international Commande manuel didactique

Demande d'un permis de conduire bateau pour la catégorie :

- A : Bateau à moteur D : Bateau à voile
 B : Bateau à passagers C : Bateau à marchandises E : Bateau de construction particulière

1. Indications personnelles (s.v.p. majuscule / minuscule, stylo de couleur noire)

Nom (nom de naissance à spécifier si celui-ci n'est pas identique à l'actuel nom de famille)

Prénom/s

Rue, n°

N° postal

Localité

Origine

Date de naissance (jour/mois/année)

féminin masculin

Par ma signature, je confirme que les données aux points 1, 2, 3 et 5 sont exactes et conformes à la réalité.

E-mail :

Téléphone:

**Photo svp
35 x 45 mm**

2. Maladies, handicaps et consommation de substances

2.1 Souffrez-vous de l'une des maladies ci-après ou suivez-vous un traitement médical pour cette raison :

- Diabète (diabètes mellitus) ou autre maladie du métabolisme? oui non
- Maladie cardiovasculaire: troubles graves de la tension artérielle, crise cardiaque, troubles du rythme cardiaque (pacemaker, défibrilateur) etc.? oui non
- Maladie oculaire?(à l'exception de trouble de la réfraction type : myopie, presbytie, hypermétropie, astigmatisme). oui non
- Maladies des organes respiratoires?(à l'exception des maladies liées à un refroidissement ou d'un asthme traité) oui non
- Maladie des organes abdominaux ? oui non
- Maladie du système nerveux : attaques cérébrales, sclérose en plaques, Parkinson, maladies avec apparition de paralysies, etc. ? oui non
- Maladie rénale? oui non
- Somnolence diurne accrue ou apnées du sommeil ? oui non
- Douleurs chroniques nécessitant un suivi médical ? oui non
- Blessures consécutives à un accident incomplètement guéries: blessures crâniennes, cervicales, dorsales ou des membres (amputation) ? oui non
- Maladies avec troubles des fonctions cérébrales (trouble de la concentration, de l'attention de la mémoire, des réflexes, etc.) ? oui non

2.2 Souffrez-vous ou avez-vous déjà souffert de :

- Problèmes d'alcool de stupéfiants et/ou de médicaments (abus / dépendance) ? oui non
- Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (cure de désintoxication / traitement ambulatoire) ? oui non
- D'une maladie psychique (schizophrénie, psychose, maladie maniaque ou grave maladie dépressive, etc.)? oui non
- Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (hospitalisation ou traitement ambulatoire) ? oui non
- D'épilepsie ou de crises semblables ? (si oui joindre un rapport d'un neurologue). oui non
- D'évanouissements / de malaises oui non

2.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou handicaps qui vous empêcheraient de conduire avec sûreté un bateau ? oui non

En cas de réponse positive à l'une des questions aux chiffres 2.1 à 2.3 ou si vous êtes âgé de plus de 65 ans, veuillez joindre un rapport médical dûment signé et timbré du médecin traitant ou d'un spécialiste stipulant votre aptitude à la conduite. À défaut, votre demande sera retournée.

3. Ouïe

Mon audition remplit les conditions minimales du groupe 2 de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (voix normale audible à 3 mètres par chaque oreille, en cas de surdité d'une oreille, 6 mètres). oui non

Confirmation de l'identité par le contrôle des habitants
(pas nécessaire si déjà en possession d'un permis)

Date _____

Sceau et signature:

Signature en noir dans ce rectangle

4. Examen de la vue (valable 24 mois à compléter par un opticien diplômé ou un ophtalmologue).

4.1 Acuité visuelle

Vision lointaine non corrigée : _____ corrigée: _____
à dr : _____ à g: _____ à dr : _____ à g : _____

4.2 Champ visuel horizontal :

1er groupe ≥ 120° < 120°

2ème groupe ≥ 140° < 140°

Pertes

non oui

à droite à gauche

en haut en bas

4.3 Mobilité des yeux :

les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas

Diplopie : non oui, direction: _____

4.4 Remarques : _____

4.5 Evaluation

Exigences du 1er groupe:

Sans correcteurs de vue

Avec des correcteurs de vue

Uniquement avec rapport ophtalmique

Un rapport d'un ophtalmologue devra être présenté si l'acuité visuelle est inférieure à 0,7 pour l'oeil le meilleur, à 0,2 pour l'oeil le plus mauvais ou si elle est inférieure à 0,8 en cas de vision monoculaire (art. 9, OAC).

Date _____ Signature / Sceau : _____

5. Etes-vous sous curatelle ? oui non

Si oui, êtes-vous privé de l'exercice des droits civils ? oui non

Si oui, veuillez nous transmettre une copie de la décision de mise sous curatelle et une autorisation du tuteur.

Pour les mineurs / personnes sous curatelle, signature du représentant légal:

Date _____



1850 V9.0

IMPORTANT: TOURNEZ LA PAGE

Tarifs selon le règlement

Les émoluments suivants seront facturés :

Examen théorique et répétition	CHF 50.--
Examen pratique catégories A & D et répétition	CHF 200.--
Examen pratique catégories B, C & E et répétition	CHF 200.-- / heure
Etablissement d'un permis de conduire pour bateaux ou duplicata	CHF 30.--
Echange d'un permis de conduire pour bateaux d'un autre canton, militaire, fédéral ou étranger	CHF 30.--
Modification sur le permis de conduire pour bateaux (sauf changement d'adresse)	CHF 30.--
Permis international	CHF 30.--
Manuel didactique "Naviguez dans les eaux suisses"	CHF 89.--

Eléments à compléter

- Demande de duplicata : veuillez compléter le point 1 avec photo couleur et signature.
- Demande d'un permis international : veuillez compléter le point 1 avec photo couleur et signature.
- Autres modifications (adresse, nom, etc...) : veuillez compléter les points 1,2 et 5 avec photo couleur et signature.

Exigences médicales

Le candidat doit être mentalement et physiquement apte à conduire un bateau, en particulier avoir une ouïe et une vue suffisante et ne pas présenter, au vu de son comportement antérieur, des défauts de caractère laissant présumer qu'il n'est pas capable d'assumer la responsabilité incombant à un conducteur.

Si l'aptitude mentale ou physique est mise en doute, un certificat médical peut être exigé. **Un tel certificat est obligatoire pour les candidats aux permis de conduire des catégories B et C, ainsi que pour tous ceux qui sont âgés de plus de 65 ans.**

Les candidats au permis des catégories B et C ainsi que les titulaires de ces permis doivent satisfaire aux exigences médicales minimales pour le groupe 2 qui figurent à l'annexe 1 de l'ord du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC; RS 741.51)

Généralités

Un permis de conduire est nécessaire pour conduire un bateau dont :

- la puissance propulsive dépasse 6kW
- la surface vélique est de plus de 15m²

L'âge minimum pour obtenir un permis de conduire pour bateaux est de :

- 18 ans pour la catégorie A - bateaux à moteur
- 14 ans pour la catégorie D - bateaux à voile
- 20 ans pour les catégories C - bateau à marchandises et E - bateau de construction particulière
- 21 ans pour la catégorie B - bateau à passagers

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire selon l'art. 252 du code pénal Suisse du 21 décembre 1937 (CP; RS 311.0) et se verra retirer le permis selon l'art. 19 al 1 de la loi fédérale du 3 octobre 1975 sur la navigation intérieure (LNI; RS 747.201).

Nombre de photo nécessaire

1 photographie couleur Pour toutes demandes

Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité:

- Pour les ressortissants suisses : pièce d'identité
- Pour les ressortissants étrangers: livret de séjour

